

*Projet présenté par les députés :*

*Pierre Eckert,*

*Date de dépôt : XX*

## **Proposition de motion**

### **Réalisons le potentiel photovoltaïque du Canton**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le Plan directeur de l’Energie mentionne que le potentiel d’énergie solaire (photovoltaïque) mobilisable dans le Canton de Genève est de 1400 GWh/an<sup>1</sup> ;
- que le potentiel d’énergie solaire déjà mobilisé n’est que de 60 GWh/an représentant à peine plus de 4% du potentiel mobilisable ;
- que l’énergie solaire représente la troisième plus importante source d’énergie renouvelable du Canton après l’hydrothermie et la Géothermie ;
- que le Mazout représente encore environ 15% de l’énergie finale consommée à Genève, alors qu’il est une source importante d’émission de gaz à effet de serre ;
- que le Plan climat cantonal rappelle qu’il « est également indispensable de valoriser les toitures et les façades afin d’augmenter les productions électriques renouvelables locales »<sup>2</sup> ;
- que les politiques d’incitation n’ont, pour le moment, pas déployé les effets escomptés quant à l’accélération de la mobilisation du potentiel photovoltaïque du Canton de Genève ;

---

<sup>1</sup> Plan directeur de l’énergie 2020 – 2030, page 18

<sup>2</sup> Plan climat cantonal, page 56

- que le Grand Conseil du Canton de Bâle-Ville vient d'édicter des mesures pour équiper tous les toits de panneaux solaires<sup>34</sup> ;
- qu'une plus grande part d'énergie photovoltaïque dans le mix énergétique genevois réduirait la dépendance à certains intrants et participerait aux objectifs de le décarboner à l'horizon 2030 ;
- qu'au vu des risques de pénurie d'approvisionnement en Suisse, il est nécessaire de rapidement augmenter la part d'électricité produite localement ;
- qu'une production décentralisée de l'énergie permet d'en sécuriser l'approvisionnement ;
- que la motion 2715 votée à l'unanimité du Grand Conseil le 29 janvier 2021 demande de soutenir le développement de centrales solaires participatives,

invite le Conseil d'Etat

- à rendre obligatoire, dans un délai de 15 ans, l'équipement de toutes les toitures, façades et autres surfaces bien ou très bien adaptées en panneaux solaires et ainsi de réaliser le potentiel photovoltaïque cantonal ;
- à développer des modèles de financement de ces installations, pouvant recouvrir des garanties pour des prêts bancaires ou des modèles de financement participatif tels que demandés par la motion 2715 ;
- à développer ou à participer à des méthodes de stockage de l'électricité permettant de couvrir le creux de production hivernale.

---

<sup>3</sup> <https://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100394/000000394001.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/12727845-mesure-inedite-a-baleville-qui-rend-obligatoires-les-panneaux-solaires-sur-les-toits.html>

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les député.e.s,

Récemment, les médias se sont fait l'écho d'un risque de pénurie d'approvisionnement électrique en Suisse. L'instabilité des cours de certains intrants nécessaires à la production d'énergie et la demande croissante (notamment lors de pics hivernaux) à certaines périodes de l'année font planer un risque non-négligeable sur l'approvisionnement énergétique (et notamment électrique) de la Suisse et du canton de Genève. Or, ce risque pourrait aller croissant à l'avenir. Dans un entretien avec les médias, la ministre de l'énergie Simonetta Sommaruga, « cite comme raisons les tensions en Ukraine, des réservoirs de gaz vides et les centrales nucléaires françaises à l'arrêt plus longtemps que prévu »<sup>5</sup>. La Ministre a également appelé à développer les énergies renouvelables indigènes.

L'évolution de la consommation électrique en Suisse sera marquée par un certain nombre d'éléments divergents. D'une part, il existe encore un potentiel en matière de gain d'efficacité dans le domaine de l'industrie, du numérique ou des ménages privés. Mais d'autre part, la transition vers l'électromobilité et le chauffage basé sur les pompes à chaleur contribuera à faire augmenter la consommation globale. Au niveau Suisse, on anticipe que l'on passera de 60 TWh à environ 80 TWh à l'horizon 2050, soit une augmentation de 33%. Dans le même temps, les centrales nucléaires, qui contribuent pour environ un tiers de la production indigène, seront arrêtées progressivement selon la décision du peuple sur la stratégie énergétique 2050.

Dans une étude<sup>6</sup> commandée par Greenpeace et publiée récemment, il est rappelé que la Suisse n'a pas besoin du nucléaire et des énergies fossiles pour assurer son approvisionnement énergétique et limiter le réchauffement climatique. L'éolien et le couplage chaleur force auront leur rôle à jouer, mais pour une contribution qui ne devrait pas excéder 10 à 15%. La clé passe par un développement accéléré et massif de l'énergie solaire. Il s'agit, désormais, d'accélérer son déploiement dans ce que l'organisation a appelé un « Sprint solaire ».

---

<sup>5</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/12807493-simonetta-sommaruga-veut-securiser-lapprovisionnement-electrique-de-la-suisse-des-lhiver-prochain.html>

<sup>6</sup> Greenpeace, « Sécurité d'approvisionnement et protection du climat », janvier 2022

A Genève, le potentiel d'énergie photovoltaïque mobilisable a clairement été identifié dans le Plan directeur de l'énergie (1400 GWh/an). Cela représente la troisième ressource d'énergies renouvelables locales mobilisables, après l'hydrothermie et la géothermie. Or, à l'heure actuelle, le potentiel mobilisé n'est que de 60 GWh/an.

Il convient ainsi de donner une impulsion claire à ce sprint par la claire volonté de l'Etat de rendre obligatoire la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des surfaces qui s'y prêtent et ainsi d'exploiter une partie significative du potentiel solaire tel que défini dans le plan directeur de l'énergie. Des textes demandant cette obligation ont été déposés au niveau fédéral <sup>7</sup> et à Bâle-Ville <sup>3</sup>. Dans ce dernier canton, la motion contraignante a été acceptée en décembre 2021.

La présente motion s'appuie partiellement cette dernière motion. Le tissu le tissu urbain de ce demi-canton est assez semblable à celui de Genève. Elle demande que l'ensemble des toitures, façades et autres surfaces qui présentent un potentiel bon à très bon reçoivent une obligation d'installation de panneaux photovoltaïque. Les exigences patrimoniales restent bien entendu réservées, conformément à la loi sur l'énergie. La taille minimale d'une surface à couvrir, notamment dans la zone villa, pourra être définie par voie réglementaire.

Lors du débat parlementaire à Bâle-Ville, la question du financement a été soulevées par certain des partis. La réponse à cette légitime interrogation passe par plusieurs pistes. Il est d'abord à relever que le retour sur investissement est parfaitement raisonnable, de l'ordre de 10 à 15 ans, pour des installations qui ont des durées de vie de l'ordre de 25. Il est possible que certains propriétaires ne possèdent pas la capacité d'investissement, c'est pourquoi la motion demande que l'Etat mette en place des modèles de financement pouvant aller du prêt sans intérêts à la garantie d'emprunt. Les possibilités de mutualisation doivent également être promues. Un propriétaire n'est pas obligé de financer lui-même une installation solaire, mais peut mettre ses surfaces à disposition d'un investisseur énergétique ou d'une collectivité, avec des conditions financières à définir. La motion sur les centrales solaires participatives 2715 (votée à l'unanimité) donne un clair soutien à cette façon de procéder.

Et finalement, il est clair que la production d'énergie solaire est maximale en été et minimale en hiver. Des capacités de stockage utilisant le pompage-turbinage dans les barrages de montagne existent, mais seront probablement

---

<sup>7</sup> <https://www.sses.ch/fr/motion-de-kurt-egger-pour-equiper-tous-les-toits-et-les-facades-appropriees-de-panneaux-solaires/>

---

insuffisante. La présente motion demande ainsi que des méthodes de stockage alternatives soient développées. En dehors du stockage par gravité, on peut mentionner la production de gaz (power to gas) ou d'hydrogène.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à soutenir le présent projet de motion.